

PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation de l'établissement public nommé « Fonds du Logement »

* * *

RESUME

Le projet de loi sous rubrique a pour objet la modification de la loi modifiée du 24 avril 2017 portant réorganisation du Fonds du Logement, ci-après « Fonds ».

En premier lieu, le projet vise à clarifier la notion « d'utilité publique ». Cette notion souligne que l'action du Fonds ne bénéficie pas seulement aux demandeurs de logements, mais sert l'intérêt général du pays et de son économie. Dans cette même optique, la réforme précise la mixité des fonctions : le Fonds peut désormais réaliser, à titre accessoire, des infrastructures destinées au service public assuré par une autre personne morale.

Parallèlement à ses activités principales - consistant en la création de logements abordables dans un contexte d'utilité publique - le Fonds se voit attribuer des missions complémentaires en phase avec son objet social. Ces missions comprennent notamment :

- le rôle de maître d'ouvrage délégué pour la gestion de projets de logements abordables ;
- l'assainissement et la renaturation de friches en vue de projets de logements ;
- la planification et la réalisation d'espaces de stationnement ;
- la revalorisation du patrimoine.

Sur un autre plan, il s'avère nécessaire d'apporter plusieurs modifications structurelles afin de simplifier le fonctionnement interne, notamment au niveau du conseil d'administration. Vu l'envergure des tâches, un poste de vice-président est créé pour épauler le président. Dans le même ordre d'idées, le nombre de directeurs adjoints passe de deux à trois pour tenir compte de l'importance de la mission assumée.